

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Le Tallud dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. VOY Didier, Maire.

PRÉSENTS : M. VOY, M. CUBAUD, Mme THIBAUT, M. BILLEROT, Mme GEOFFRION, M. VOGEL, M. MEUNIER, M. DEVINCENZI, Mme FOURRÉ, M. BAUDRY, M. DAVID, Mme THÉBAULT, Mme SAUZE, M. FRÉRET

ABSENTS EXCUSÉS : M. COHÉ donne pouvoir à M. DAVID
Mme SALLÉ donne pouvoir à Mme THÉBAULT

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. Samuel DAVID

Le compte rendu du conseil municipal du 10 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

Date de décision	Objet de la commande	Entreprises retenues	Montant TTC
27/02/2025	Achat fleurs	Chauviré diffusion (49)	1 290, 30 €
27/02/2025	Achat arbres	Ripaud pépinières (85)	755, 15 €
11/03/2025	Micro église	Sono live (79)	675, 00 €

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL – COMMUNE ET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion du comptable des Finances Publiques pour l'exercice 2024 relatifs aux budgets de la commune et du photovoltaïque. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

- Autorise monsieur le Maire à signer les pages de signatures des comptes de gestion de la commune et du photovoltaïque.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 – COMMUNE ET PHOTOVOLTAÏQUE

Sous la présidence de monsieur Olivier Cubaud, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 et le budget annexe photovoltaïque,

Vu les diverses délibérations du conseil municipal approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe photovoltaïque,

Le Maire ayant quitté la séance, monsieur Olivier Cubaud préside la séance et propose le vote des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs de la commune pour l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe photovoltaïque, arrêtés comme suit :

Compte Administratif Commune

	Investissement	Fonctionnement
Résultat budgétaire de l'exercice 2024		
Dépenses	317 337.87	1 346 412.54
Recettes	319 049.71	1 684 713.78
Excédent	1 711.84	338 301.24
Déficit		
Résultat d'exécution du budget principal 2023		
Résultat 2023	- 188 224.79	+ 789 621.42
Part affecté à l'investis. 2024		+ 221 657.41
Résultat de l'exercice 2024	+ 1 711.84	+ 338 301.24
Résultat de clôture 2024	- 186 512.95	+ 906 265.25
Total		

Compte Administratif Photovoltaïque

	Investissement	Fonctionnement
Résultat budgétaire de l'exercice 2024		
Dépenses	0	6 707.67
Recettes	5 424.00	9 658.89
Excédent	5 424.00	2 951.22
Déficit		
Résultat d'exécution du budget principal 2023		
Résultat 2023	+ 10 765.00	7 663.62
Part affecté à l'investis. 2024		0
Résultat de l'exercice 2024	+ 5 424.00	+ 2 951.22
Résultat de clôture 2024	+ 16 189.00	+ 10 614.84
Total		

A son retour, monsieur le Maire remercie vivement les élus, les agents et les bénévoles qui œuvrent au quotidien pour la commune.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Commune

RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	EXCEDENT DEFICIT	338 301,24
RESULTAT REPORTE 2023 (002 du CA)	EXCEDENT DEFICIT	567 964,01
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT A1 DEFICIT A2	906 265,25
BESOINS REELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024	EXCEDENT DEFICIT	1 711,84
RESULTAT REPORTE 2023 (001 du CA)	EXCEDENT DEFICIT	188 224,79
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT DEFICIT	- 186 512,95
RESTES A REALISER DEPENSES		230 300,07
RESTES A REALISER RECETTES		58 824,96
SOLDE RESTES A REALISER		- 171 475,11
BESOIN DE FINANCEMENT (D 001)		357 988,06
EXCEDENT DE FINANCEMENT (R001)		
AFFECTATION DU RESULTAT		
RESULTAT EXCEDENTAIRE		906 265,25
EN COUVERTURE DU BESOIN REEL DE FINANCEMENT (B)		357 988,06
EN DOTATION COMPLEMENTAIRE		
TOTAL 1068		357 988,06
EXCEDENT REPORTE		548 277,19
TOTAL (A1)		
RESULTAT DEFICITAIRE (A2) EN REPORT (D002)		

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 357 988, 06 € à l'article 1 068 - Excédents de fonctionnement afin de couvrir le déficit d'investissement et d'imputer le solde à l'article 002 - Excédent antérieur reporté soit 548 277, 19 €.

Photovoltaïque

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	EXCEDENT DEFICIT	2 951,22 -

RESULTAT REPORTE (002 du CA)	EXCEDENT	7 663,62
	DEFICIT	-
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT A1	10 614,84
	DEFICIT A2	-
BESOINS REELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024	EXCEDENT	5 424,00
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE (001 du CA)	EXCEDENT	10 765,00
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT	16 189,00
	DEFICIT	
RESTES A REALISER DEPENSES		
RESTES A REALISER RECETTES		
SOLDE RESTES A REALISER		-
BESOIN DE FINANCEMENT (D 001)		
EXCEDENT DE FINANCEMENT (R001)		16 189,00
AFFECTATION DU RESULTAT		
RESULTAT EXCEDENTAIRE		10 614,84
EN COUVERTURE DU BESOIN REEL DE FINANCEMENT (B)		
EN DOTATION COMPLEMENTAIRE		
TOTAL 1068		
EXCEDENT REPORTE		10 614,84
TOTAL (A1)		
RESULTAT DEFICITAIRE (A2) EN REPORT (D002)		

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 10 614, 84 € à l'article 002 -Excédent antérieur reporté.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,

Vu les comptes administratifs 2024 du budget principal et du budget annexe photovoltaïque approuvés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B *sexies*, 1636 B septies et 1639 A,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission finances du 18 mars 2025 qui ne souhaite pas augmenter la fiscalité et sur proposition de monsieur le Maire,

CONSIDERANT le budget prévisionnel 2025 et son besoin de financement,

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de fixer les mêmes taux que l'an passé à savoir :

- Taxe d'habitation = 12.85 %
- Foncier bâti = 37.88 %
- Foncier non-bâti = 63.57 %

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son souhait d'instituer, avant le 1^{er} octobre 2025, la taxe d'habitation sur les logements vacants pour une application au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De fixer les taux d'imposition 2025 à :
 - Taxe d'habitation = 12.85 %
 - Foncier bâti = 37.88 %
 - Foncier non bâti = 63.57 %
- De charger monsieur le Maire ou son représentant de notifier la décision aux services préfectoraux.

5. BUDGETS PRIMITIFS 2025 – COMMUNE, PHOTOVOLTAÏQUE ET LOTISSEMENT

Madame Thibault présente le budget primitif 2025 de la commune ainsi que les budgets annexes photovoltaïque et lotissement.

Elle rappelle les difficultés pour élaborer ce budget compte-tenu du contexte national : loi de finances adoptée et promulguée tardivement, l'effort demandé pour redresser les comptes publics...etc.

L'objectif de la commune est de proposer un budget 2025 responsable et mesuré tout en se donnant les moyens d'investir afin de répondre aux besoins de la population et poursuivre les actions envers la transition écologique et énergétique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 mars 2025,

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- D'approuver les budgets primitifs 2025 présentés,
- d'autoriser monsieur le Maire à procéder, sur l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

6. SUBVENTIONS DIVERSES 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

Vu l'avis de la commission finances du 18 mars 2025 et sur proposition de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De répartir les subventions pour l'exercice 2025 de la façon suivante :

SUBVENTIONS 2025

ASSOCIATIONS	MONTANTS
CLUB DE GYMNASTIQUE DU TALLUD	150,00 €
CLUB DU 3ème AGE	155,00 €
CMA Deux-Sèvres	189,00 €
MFR BRESSUIRE	27,00 €
ÉVEIL FOOTBALL LE TALLUD	5 000,00 €

LES FÉES DE LA TOUR	200,00 €
L'ÉTOILE PARTHENAISIENNE GYM	115,00 €
L'OUTIL EN MAIN	200,00 €
SOCIÉTÉ DE PÊCHE DU TALLUD	180,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	90,00 €
VIVRE AUX FEUILLANTINES	200,00 €
TOTAL	6 506,00 €

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 de la commune.

7. ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON)

Monsieur le Maire rappelle que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Deux-Sèvres assure la régulation des populations des différents nuisibles sur l'ensemble du département, notamment les luttes collectives contre les ragondins, les rats musqués, les chenilles processionnaires, les frelons asiatiques...etc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Deux-Sèvres pour un montant de 99.40 €,
- D'inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2025.

8. TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location des salles communales en vigueur et informe l'assemblée que la commission finances réunie le 18 mars 2025 n'a pas souhaité augmenter les tarifs pour cette année.

SALLE	DÉSIGNATION	Tarifs 2025		
		Prix commune	Prix hors commune	Supplément cuisine
Salle socio-culturelle		JOURNEE POUR REPAS FAMILLE, DINERS DANSANTS		
	Grande salle (1 jour) - 345 personnes	270	325	
	Grande salle (2 jours) -	390	470	
	Petite salle (1 jour) – 50 personnes	205	245	
	Petite salle (2 jours)	295	355	
	Grande + Petite salle (1 jour)	380	455	
	Mariage sur 2 jours (grande + petit salle)	550	660	
		JOURNEE EN SEMAINE		
	Grande salle avec cuisine	170	205	
	Grande salle sans cuisine	130	155	
		BUFFET CAMPAGNARD (sans cuisine)		
	Grande salle	215	260	
	Petite salle	155	185	
	Grande + Petite salle	270	325	
		GRANDE SALLE		
	Vin d'honneur	190	230	

	Arbre de Noël	190	230	
	Congrès -AG	190	230	
	Concours de carte, loto, Théâtre (avec cuisine)	210	250	
		PETITE SALLE		
	Vin d'honneur	140	170	
	cartes, réunion AG	gratuité	120	
		ASSOCIATION DU TALLUD PETITE SALLE UNIQUEMENT		
	Petite salle à but non lucratif	100	120	85
	Petite à but lucratif	120	145	85
		SUPPLEMENT CHAUFFAGE par jour du 15/10 au 15/04		
	Grande salle	100	100	
	Petite salle	70	70	
	Grande + Petite salle	150	150	
		LOCATION DE VAISSELLE		
	1 assiette simple	0,25	0,25	
	1 couvert	0,25	0,25	
	1 verre	0,10	0,10	
	1 tasse	0,10	0,10	
	le couvert complet (1 assiette+1 verre)	0,50	0,50	
	2 assiettes + 2 verres	0,65	0,65	
	3 assiettes + 3 verres	0,80	0,80	
		VAISSELLE CASSÉE ou MANQUANTE		
	1 Verre	1,20	1,20	
	1 tasse	1,20	1,20	
	1 assiette	1,80	1,80	
	1 pichet	3,00	3,00	
		ACOMPTE et CAUTION		
	Acompte	100	100	
	Caution grande salle	500	500	
	Caution petite salle	300	300	
	DIVERS			
Location de sono et d'enceintes (GS et PS)	80	80		
Location vidéoprojecteur	50	50		
Répétition Grande salle du 15/10 au 15/04	45	45		
Grande Salle : Tarifs préférentiels associations du Tallud	jusqu'à 3 locations : 50% du tarif puis plein tarif			
Maison des 4 saisons	50 personnes	1 JOUR		
	Location 1 jour	100	165	
		2 JOURS		
	Location 2 jours	130	255	
		SEPULTURE		
	Sépulture	50	50	
		ANNIVERSAIRE		
	l'année des 18 ans révolus	18	non	
		SUPPLEMENT CHAUFFAGE par jour du 15/10 au 15/04		
	Chauffage	50	50	

		CAUTION		
Caution		300	300	
Maison des Associations	75, rue de l'atlantique	REPAS DE FAMILLE AVEC CUISINE		
	Salle Village – 60 personnes	150	215	
	Salle Gâtine – 40 personnes	90	140	
	SANS CUISINE			
	Salle Village - la journée	120	150	
	Salle Village - la demi-journée - AG	50	50	
	Salle Gâtine	70	120	
	SÉPULTURE			
	Sépulture salle Gâtine	50		
	SUPPLEMENT CHAUFFAGE par jour du 15/10 au 15/04			
	Salle Village	70	70	
	Salle Gâtine	50	50	
	CAUTION			
	Caution		300	300
Salle Bien-Être	43 rue de l'Atlantique			
	Location 1h	10	10	
	Location ½ journée (créneau 4h)	30	30	
	Location journée – 8h	50	50	
	Location journée + soirée	70	70	
	Chauffage	Supplément de 5 € sur chaque tarif sur la période du 15/10 au 15/04		
Salle de Sport	Avenue de la Vernière			
	Location ½ journée (4h)	-	40	
	Location journée – 8h		60	

Il est précisé la mise à disposition gratuite des salles de la Maison des Associations pour les réunions des associations qui ont leur siège social sur la commune (réunion de bureau).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver les tarifs proposés ci-dessus pour 2025.

9. AGRÉMENT « CHANTIERS À CARACTÈRE ÉDUCATIF EN ZONE RURALE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de 2025 la Maison de l'Emploi/Mission Locale ne peut plus porter l'agrément concernant le dispositif « argent de poche » au nom de toutes les collectivités. Il est désormais demandé à chaque mairie de faire la demande d'agrément (à renouveler tous les ans) et de s'affranchir de la complétude des différents documents administratifs.

La commune souhaite continuer à proposer aux jeunes de la commune de 16 à 17 ans la réalisation de petits chantiers/missions durant l'été et les petites vacances scolaires et a donc sollicité l'agrément.

Vu la demande déposée le 25 février 2025 par monsieur le Maire,

Vu l'arrêté du 3 mars 2025 accordant l'agrément à la commune pour une durée de 12 mois à compter du 22 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De consacrer un budget de 1 995 € à ces chantiers à caractère éducatif en zone rurale soit 133 demi-journées,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025,

- D'autoriser monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

10. QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le GAEC CELAP, situé au Champ Blanc au Tallud, les invitent aux portes ouvertes de leur nouveau bâtiment d'élevage de lapins le mercredi 16 avril prochain à partir de 12h.
- ◆ La commune a récemment obtenu sa 1^{ère} fleur et à cette occasion, monsieur le Maire et monsieur Vogel ont assisté à la remise des prix qui s'est déroulée le 25 mars 2025 à Dax. La Région nous a adressé un panneau à installer à l'entrée de la commune.
- ◆ Pour rappel, le pot de départ en retraite de Mme Nadine Courivaud est prévu ce vendredi 4 avril 2025 à 18h à la salle socioculturelle.
- ◆ M. Billerot fait un point suite à la commission « animations » :
 - ↳ 18/07 marché des producteurs : places assises limitées à 1 000, l'achat des boissons par la commune est plafonné à 1 000 €. Cette année le stand de la buvette est proposé au club d'œnologie et à l'association TALC (constructeurs de char)
 - ↳ 04/10 repas des aînés : le thème retenu est l'Auvergne
 - ↳ 13/12 marché de Noël : cette année le marché est délocalisé à la salle socioculturelle.
- ◆ Afin de travailler sur le dossier du lotissement, une commission spécifique est constituée : Didier Voy, Olivier Cubaud, Chrisitan Vogel, Jean-Yves Baudry, Patrice Devincenzi, Samuel David et Nelly Fourré.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22h35.